Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 056-215601469-20260629-07TER29062026-DE

Département du MORBIHAN - COMMUNE DE NEULLIAC

Nombre de conseillers	
En exercice :	15
Présents :	14
Absents :	1
Procurations :	0
Votants :	14

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL du 29 juin 2026

Date de convocation : 23 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt neuf juin à dix neuf heures, le conseil municipal de la commune de Neulliac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie, salle du conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre LE PONNER, Maire.

Etaient présents : Monsieur Jean-Pierre LE PONNER, Maire, Madame Véronique BLANDEL, Monsieur Christian MOTREFF, Madame Murielle GAMBIER, Monsieur Loïc PLANCHON adjoints, Madame Madeleine RAULT, Monsieur Dominique DUBOIS, Madame Evelyne HUBY, Monsieur Olivier CONRAD, Madame Louise-Marie GUEGAN, Madame Stéphanie LE BOLLAN, Madame Corinne MARTIN, Monsieur Alexandre JAOUEN, Monsieur William COLLIN

Avaient donné pouvoir : /
Était absent excusé : Monsieur Anthony CADET

Madame Véronique BLANDEL est désignée en qualité de secrétaire de séance.

07TER – 29/06/2026 – Tarifs communaux : Fourniture de repas à la commune de St Aignan

Monsieur le maire présente à l'assemblée le bilan du restaurant scolaire.

Il indique que les dépenses de fonctionnement du service demeurent élevées en raison du coût des denrées alimentaires et de l'énergie, auxquelles s'ajoutent les investissements réalisés pour le renouvellement et l'acquisition de matériel.

Afin de tenir compte de l'évolution des coûts supportés par le service, Monsieur le Maire et le bureau municipal proposent de revaloriser de 0,10 € le tarif des repas à compter du 1er septembre 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **approuve** l'augmentation des prix des repas de 0,10 €, à compter du 1er septembre 2026,
- **fixe** les tarifs comme suit :
  - 3,20 € par élève
  - 5,50 € par adulte
- **Autorise** le maire à signer la convention de fourniture de repas à la commune de St Aignan.

Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Le registre dûment signé,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Jean-Pierre LE PONNER

La secrétaire de séance,
Véronique BLANDEL